

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-090

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLIARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET
BUDGET GÉNÉRAL 2022
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3-2022

Monsieur Gérard LE FEUVRE présente au Conseil Municipal la présente décision modificative budgétaire N° 3-2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		Recettes	Dépenses
Opérations non affectées			
Chap.023	Virement à la section d'investissement		+ 76 000.00 €
Chapitre 012 – charges de personnel			
Art. 64111	Rémunérations – personnel titulaire		+ 60 000.00 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante			
Art. 6542	Créances éteintes		+ 103 561.00 €
Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations		+ 399.30 €
Chapitre 66 – charges financières			
Art. 66111	Charges d'intérêts		+ 16 000.00 €
Art. 66112	Intérêts courus non échus		+ 10 000.00 €
Chapitre 73 – impôts et taxes			
Art. 73111	Taxes foncières	+ 199 000.00 €	
Chapitre 74 – dotations et participations			
Art. 74121	Dotation de solidarité rurale	+ 41 334.30 €	
Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions			
Art. 7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	+ 25 626.00 €	
DM N° 3		+ 265 960.30 €	+ 265 960.30 €
DM N° 2		+ 35 823.43 €	+ 35 823.43 €
DM N° 1		+ 0.00 €	+ 0.00 €
BS 2022		+ 2 112 105.60 €	+ 2 112 105.60 €
BP 2022		7 628 333.25 €	7 628 333.25 €
Total Général		10 042 222.58 €	10 042 222.58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
Opérations non affectées			
Chap. 021	Virement de la section d'investissement	+ 76 000.00 €	
Chap. 024	Cessions	+ 10 000.00 €	
Art. 1641	Remboursement de capital		+ 86 000.00 €
DM N° 3		+ 86 000.00 €	+ 86 000.00 €
DM N° 2		+0.00 €	+0.00 €
DM N° 1		- 14 197.20 €	- 14 197.20 €
BS 2022		+ 9 000 150.19 €	+ 9 000 150.19 €
BP 2022		3 623 833.90 €	3 623 833.90 €
Total Général		12 695 786.89 €	12 695 786.89 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Economie-Ressources humaines du 20 septembre 2022,
A l'unanimité,

*** adopte** la présente décision modificative budgétaire N° 3-2022.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme.*



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER